



Syndicat mixte du
**bassin du
gave de Pau**

Atelier de travail PAPI

GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Quelle stratégie pour le PAPI ?

La réduction et la prévention du risque inondation passent par une meilleure connaissance de l'aléa et des enjeux présents sur le bassin versant.

Le PAPI d'intention prévoit au cours des prochaines années d'assurer une gestion durable des ouvrages hydrauliques existants mais également d'identifier les nouveaux ouvrages à créer pour protéger la population.

PAPI : une démarche concertée

- Un comité de pilotage : validation de la méthodologie le 30/06/2020
- **5 ateliers thématiques**
- Un comité technique opérationnel : Suit l'avancement des ateliers, rédige le projet de stratégie à soumettre au comité de pilotage

Risque inondation



ALEA

+ ou - fort

Crue du cours d'eau avec débordement
dans le lit majeur

ENJEUX

+ ou - vulnérables

Personnes, biens, activités
économiques, etc.

RISQUE

+ ou - critique

Inondation de gravité variable
selon l'aléa (ampleur de la crue)
et l'enjeu (vulnérabilité)

Localisation ?
Occurrence ?
Intensité ?

Vulnérabilité matérielle ?
Vulnérabilité humaine ?

Quelle acceptabilité
du risque ?

Les 7 axes obligatoires du PAPI

- Amélioration des connaissances et la conscience du risque
- Surveillance et prévision des cours d'eau
- Gérer l'alerte et la gestion de crise
- Promouvoir la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- Ralentir les écoulements
- Gérer des ouvrages hydrauliques



ATELIER 5 : Comment assurer la gestion durable des ouvrages de protection existants ? Quels sont les secteurs les plus vulnérables face au risque inondation
Quels moyens de suivi et d'alerte mettre en place ? Quels sont les nouveaux ouvrages potentiels à étudier ?

Diagnostic :

- 9 systèmes d'endiguement et 14 aménagements hydrauliques
- Certains ouvrages non classés

Objectif :

- Régulariser les ouvrages hydrauliques classés
- Ecarter le risque de rupture d'ouvrage
- Garantir le niveau de sécurité des ouvrages sur l'occurrence choisie
- Réaliser les consignes de surveillance
- Proposer de nouveaux ouvrages



Pré sélectionner les actions à intégrer dans le PAPI

AXE 7 du PAPI

GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

AXE 7 du PAPI : Gestion des ouvrages hydrauliques

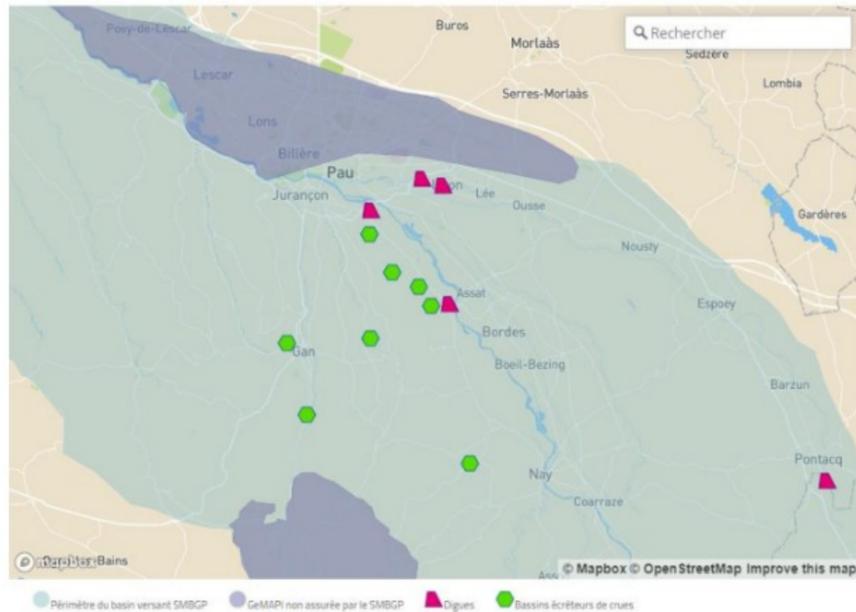
- 1/ Consolider et partager la connaissance des ouvrages hydrauliques
- 2/ Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques
- 3 /Sélectionner les ouvrages à équiper de capteurs
- 4/ Entretien et gérer les ouvrages existants
- 5/ Lutter contre les merlons illégaux
- 6/ Proposer de nouveaux ouvrages hydrauliques

1/ Consolider et partager la connaissance des ouvrages hydrauliques

- **Diagnostic technique des ouvrages** : Compilation de l'ensemble des documents techniques et administratifs sous classeurs et sous format numérique



- **Diffusion de l'information aux citoyens : Le site internet du SMBGP localise l'ensemble des ouvrages sur une carte interactive. Des fiches ouvrages sont téléchargeables indiquant les principales caractéristiques**



FICHE OUVRAGE

« Bassin écrêteur LAS BOURRIES »

Localisation : NARCASTET	Cours d'eau : LAS BOURRIES	Zone protégée : Narcastet et Rontignon
 Situation en temps normal	 Situation en temps de crue	
Type d'ouvrage : Bassin écrêteur de crue		
<p>Il s'agit d'un barrage construit en travers de la rivière percé d'un orifice à sa base (pertuis) qui laisse naturellement s'écouler le cours d'eau. Quand le débit dépasse la capacité du pertuis, la retenue se remplit pour ne laisser passer à l'aval que le débit voulu, puis se vide progressivement lors de la décrue. Les dimensions du pertuis et du barrage sont calculées pour limiter voire supprimer les débordements en aval. Elles dépendent de contraintes techniques et financières. Pour des débits supérieurs à la capacité de l'ouvrage, un déversoir évacue le trop plein qui viendra inonder les territoires à l'aval.</p>		
Localisation :		

Dimensions :	Classement réglementaire :		
Hauteur : 6.6 m Longueur : 200 m Volume max : 80 000 m ³ Débit max pertuis : 2.4 m ³ /s	Système d'endiguement : NON	Barrage : OUI	Aménagement hydraulique : OUI
	Classement : Néant	Classement : Catégorie C	Ouvrages connexes : Piège anti-embâcles

Construit en : 1988 Par : L'ex SIVU de régulation	Exploité par : Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau, depuis 2019
--	---



Figure 1 : Digue du barrage
Figure 2 : Pertuis du barrage et pièges anti-embâcles



Figure 3 : Déversoir du barrage
Figure 4 : Enrochements à l'aval du barrage

- **Définition du niveau de sûreté de chaque ouvrage à l'issue des études hydraulique :**

Etude hydraulique du Neez :

- Bassin écrêteur du Neez Q50
- Bassin écrêteur Brougnat (non classé)

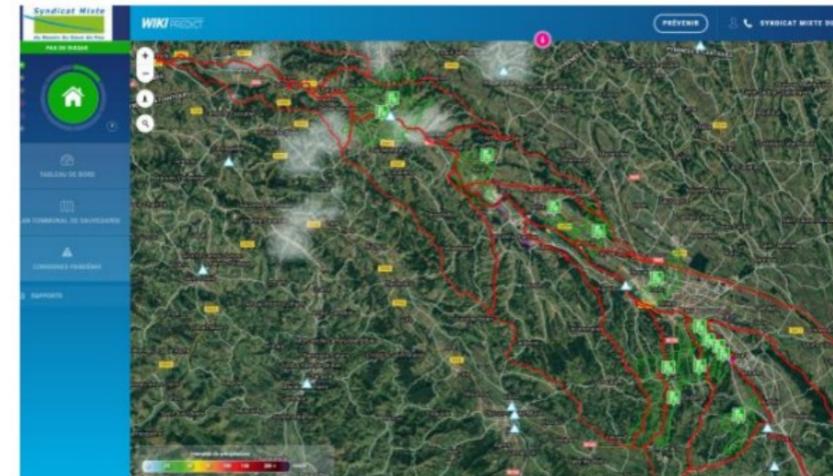
Etude hydraulique en cours Baïses et Luzoué :

- Digue de Pardies
- Digue d'Os-Marsillon
- Digue d'Abidos

Etudes des autres ouvrages dans le cadre de la régularisation
(7 aménagements hydrauliques et 5 systèmes d'endiguement)

- **Consignes de surveillance des ouvrages :**
- Le SMBGP s'engage dans l'élaboration des dispositions spécifiques de surveillance et d'exploitation de l'ouvrage en période de crue
- Mise en place d'astreintes
- Lien avec les Plan Communaux de Sauvegarde

- **Abonnement au service Prédicte pour la surveillance des ouvrages hydrauliques**
- Service d'aide à la décision en temps réel pour la gestion des risques hydrométéorologiques
- Le Syndicat dispose d'informations précises et anticipées sur le risque possible de surcharge des ouvrages.



2/ Mettre en conformité les ouvrages hydrauliques

- Régularisation des digues en systèmes d'endiguement
- Régularisation des bassins écrêteurs en aménagements hydrauliques
- La régularisation des ouvrages impose la mise à jour des études de danger / VTA / rapport d'auscultation / consignes de surveillance

Régularisation des systèmes d'endiguements

Nom ouvrage	Classe	Commune	Cours d'eau	Gestionnaire
Digue de Mazères-Lezons	C	Mazères-Lezons	Gave de Pau	SMBGP
Digue de la crèche	C (?)	Bizanos	Lassegue	SMBGP
Enrochements bourg d'Idron	C (?)	Idron	Ousse	SMBGP
Digue Cabral	C (?)	Artix	Aulouze	SMBGP

Régularisation aménagements hydrauliques

Nom ouvrage	Classe barrage	Classe aménagement hydraulique	Commune	Cours d'eau	Gestionnaire
BE Soust	C a)	OUI	Gelos	Soust	SMBGP
BE Eurolacq 2	C b) maison à 150m	OUI	Artix	Aulouze	SMBGP
BE Le Grecq	C a)	OUI	Orthez	Grecq	SMBGP
BE Luz de Casalis	NON CLASSE	OUI	Arros de Nay	Luz	SMBGP
BE Aulouze	C b)	OUI	Denguin	Aulouze	SMBGP
BE Geule	NON CLASSE	OUI	Mont	Geule	

Proposition de regroupement d'ouvrages

Nom ouvrage	Classe Barrage	Classe aménagement hydraulique	Commune	Gestionnaire
BE Bourries	Cb)	OUI	Narcastet / Rontignon	SMBGP
BE Maison commune	NON CLASSE	NON	Rontignon	SMBGP
BE N°4 Mazères	NON CLASSE	NON	Mazères-Lezons	SMBGP
BE Las Bareilles	NON CLASSE	NON	Narcastet	SMBGP
Digue de Narcastet	C	Narcastet	Gave de Pau	SMBGP

- Tableau présentant les obligations réglementaires à respecter par ouvrages

NOM	COMMUNE	Vol m3	Usage principal	ancienneté CLASSE	CLASSE DE BARRAGE	CLASSE AMENAGEMENT HYDRAULIQUE	EDD BARRAGE	EDD A-H 20 ans	VTA 5 ans	rapport de surveillance 5 ans	Rapport d'auscultation	consignes	registre
Bassin écreteur du Neez	GAN	120 000	écreteur	B	C b) Maisons à 240M	OUI	Réalisée en mai 2016 par CACG	A Réaliser	réalisée décembre 2015 par CACG	A réaliser	?	A réaliser	OUI
Bassin écreteur du Soust	GELOS	300 000	écreteur	C	C a)	OUI	Ø	A Réaliser	A réaliser	A réaliser	?	A réaliser	OUI
Bassin écreteur EUROLACQ2	ARTIX	200 000	écreteur	C	C b) Maison à 150m	OUI	Ø	A Réaliser non analysée	datant de 2020	A réaliser non analysé	?	A réaliser	OUI
Bassin écreteur Grecq	Orthez	875 000	irrigation	C	C a)	OUI	Ø	A Réaliser	datant de 2016 à réaliser en 2021	A réaliser	?	A réaliser	OUI
Bassin écreteur du Luz de Casals	ARROS DE NAY	290 000	écreteur	D	NON CLASSE PAS de maisons	OUI	Ø	A Réaliser	datant de 2013	Ø	Ø	A réaliser	OUI
Bassin écreteur Bourries	NARCAS TET/RONTIGNON	80 000	écreteur	D	C b) Maison à 400M ASSOCIER LES 4 BARRAGES	OUI	Ø	A Réaliser	datant de 2012 ISL	A réaliser		A réaliser	OUI
Bassin écreteur Maison Commune	RONTIGNON	35 000	écreteur	D	NON CLASSE ASSOCIER LES 4 BARRAGES	NON		?	2012 réalisée ISL	?		A réaliser	OUI
Bassin écreteur n°4 SLEZONS	MAZEREZONS		écreteur		NON CLASSE ASSOCIER LES 4 BARRAGES	NON		?	?	Ø		A réaliser	OUI
Bassin écreteur Las Bareilles	NARCAS TET	23 000	écreteur	D	NON CLASSE ASSOCIER LES 4 BARRAGES	NON		?	Réalisée 10/12/2012 par ISL	?		A réaliser	OUI
Bassin écreteur Aulouze (Rieutort)	DENGUIGN	52 000	écreteur	D	C b) Maison à 350m	OUI	Ø	A Réaliser non analysée	A réaliser non analysé	A réaliser non analysé	?	A réaliser	OUI

Commune	EX - Classement	Système-endiguement - Classement	ouvrage	EDD 20 ans	VTA 5 ans	rapport de surveillance 5 ans	Consignes	Registre
ARCASTET	C AP 13/08/2009	C	digue en terre	2018? (ARTELIA)	A réaliser 2009 ISL	A réaliser	2007 ISL	OUI
MAZERES-EZONS	C AP du 21/05/2013	C	digue en terre	2011 HEA (à modifier)	NON analysée ??	Non analysé ???	Non analysées ???	Non analysé
BIZANOS	C AP 13/08/2009	C	digue en terre	A réaliser	A réaliser 2011	A réaliser	A réaliser	OUI
ARDIES	C AP 30/12/2010	C	digue en terre + enrochements	A réaliser	A réaliser	A réaliser	A réaliser	OUI
BIDOS	C	C	enrochements	Novembre 2016 (HEA)	non analysée ???	Non analysé ???	2018 HEA	OUI
Digue bourg d'Idron	IDRON C AP n°2009236-10 du 24/08/2009	C	enrochements jointés + mur en galets maçonnés	A réaliser	A réaliser	A réaliser	A réaliser	OUI
Digue Cabral	LABASTIDE MONREJEAU/LABASTIDE CEZERACQ /	D	enrochements	Non analysée ???	NON analysée ??	Non analysé ???	NON analysées ???	OUI
Digue Os-Marsillon	OS-MARSILLON D	C	digue en terre	A réaliser	A réaliser	A réaliser	2014 HEA	OUI
Digue Pontacq	PONTACQ	NON CLASSEE pas d'obligations	NON CLASSEE	digue en terre	NON	NON	NON	A réaliser

Le financement des études de régularisation des ouvrages peut-il être financé par le fonds BARNIER hors PAPI ?

Si c'est possible oui

JJ Sensebé

Oui , je pense .

Roger PEDEFLOUS

oui

Henri

Les ouvrages non régularisés doivent-ils obligatoirement être rendus transparents ? (ex : si moins de 30 habitants)

JJ Sensebé

??

Roger PEDEFLOUS

Certains ouvrages non classés jouent un rôle dans la prévention des inondations (merlons protégeant des habitations), quelles méthodologie adopter ?

Approche proportionnée au cas par cas

Henri

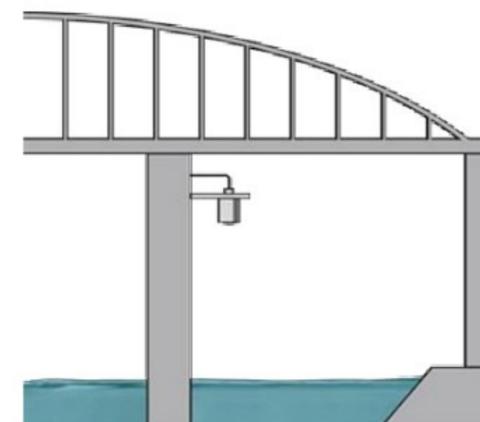
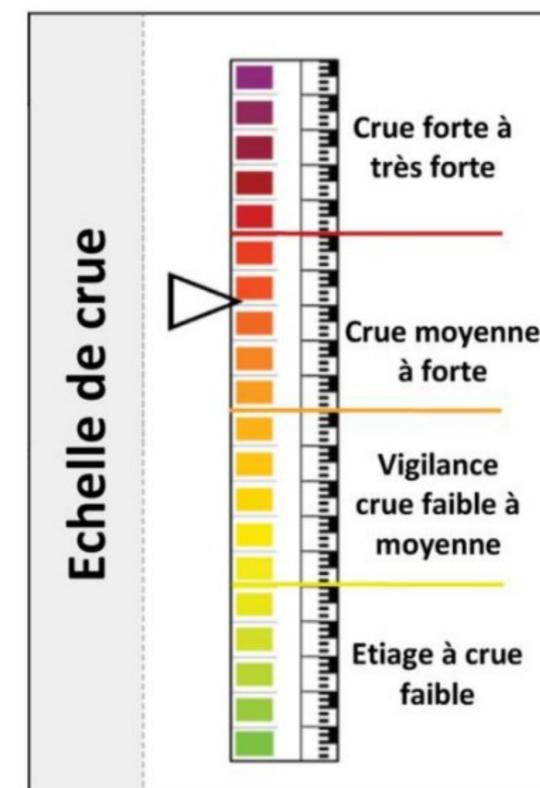
Il faut les entretenir dès qu'il est avéré qu'ils protègent des habitations .

Roger PEDEFLOUS

3/ Sélection et équipement des ouvrages de prévention contre les inondations avec des capteurs

Le SMBGP est gestionnaire de **9 systèmes d'endiguement** et de **14 aménagements hydrauliques**

- Sélection des ouvrages hydrauliques pertinents pour la mise en place d'instruments de mesure des hauteurs/débits
- Les ouvrages sélectionnés disposeront d'un capteur d'alerte en fonction de seuils prédéfinis et d'une échelle limnimétriques
- **Phase 1 (SMBGP)** : Equiper les ouvrages hydrauliques d'échelles + capteurs
- **Phase 2 (Communes)**: Coupler les seuils d'alerte avec les actions inscrites dans les Plans Communaux de sauvegarde



4/ Entretien et gérer les ouvrages existants

- Programmer dans le temps les interventions **d'entretien courant 4 fois / an** (végétation, piège anti-embâcles...) → associations d'insertion ou entreprises
- Programmer dans le temps **les travaux de sécurisation ou de confortement des ouvrages** → **modification du niveau de protection ?**
 - Enrochement Narcastet
 - Digue de Pardies
 - ...

5/ Lutter contre les merlons illégaux

- Lutter contre les remblais illégaux (Ousse et gave de Pau) évoqué lors de l'atelier « Ralentissement des écoulements »

Quels moyens proposés par les acteurs

- Analyser l'impact des merlons sur les inondations
- Communication et sensibilisation
- Réglementaire

6/ Etudes de faisabilité de nouveaux ouvrages

- Les différentes études hydrauliques sur le territoire ont permis de définir de proposer des projets d'aménagement pour réduire le risque (digues ou bassin écrêteur)
- Le PAPI d'intention permet de financer jusqu'à 50 % les études préalables aux travaux.

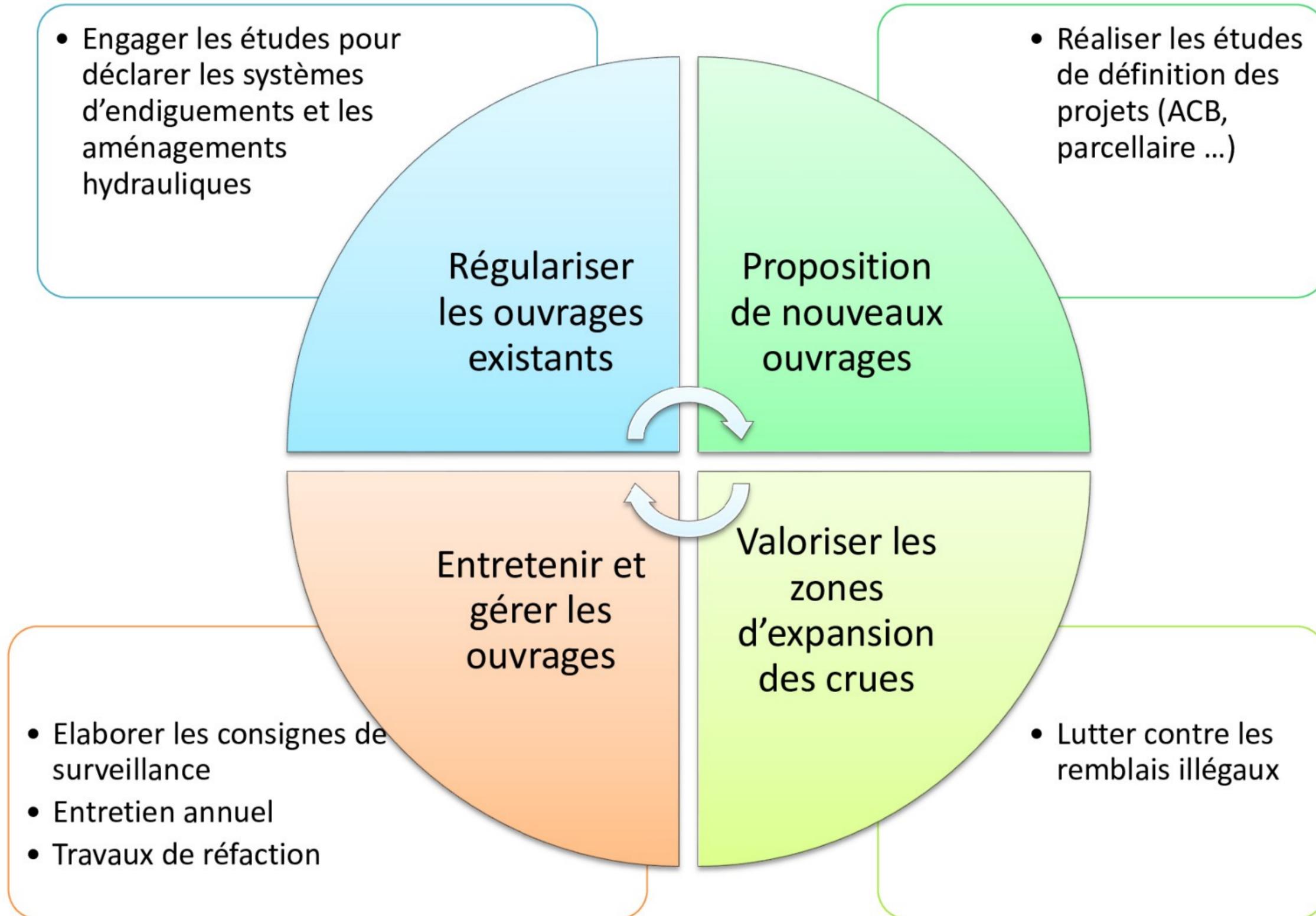
Par exemple :

- Analyses Coûts bénéfiques
- Etudes d'avant projet
- Etude géotechnique
- Etude environnemental
- Acquisition foncière

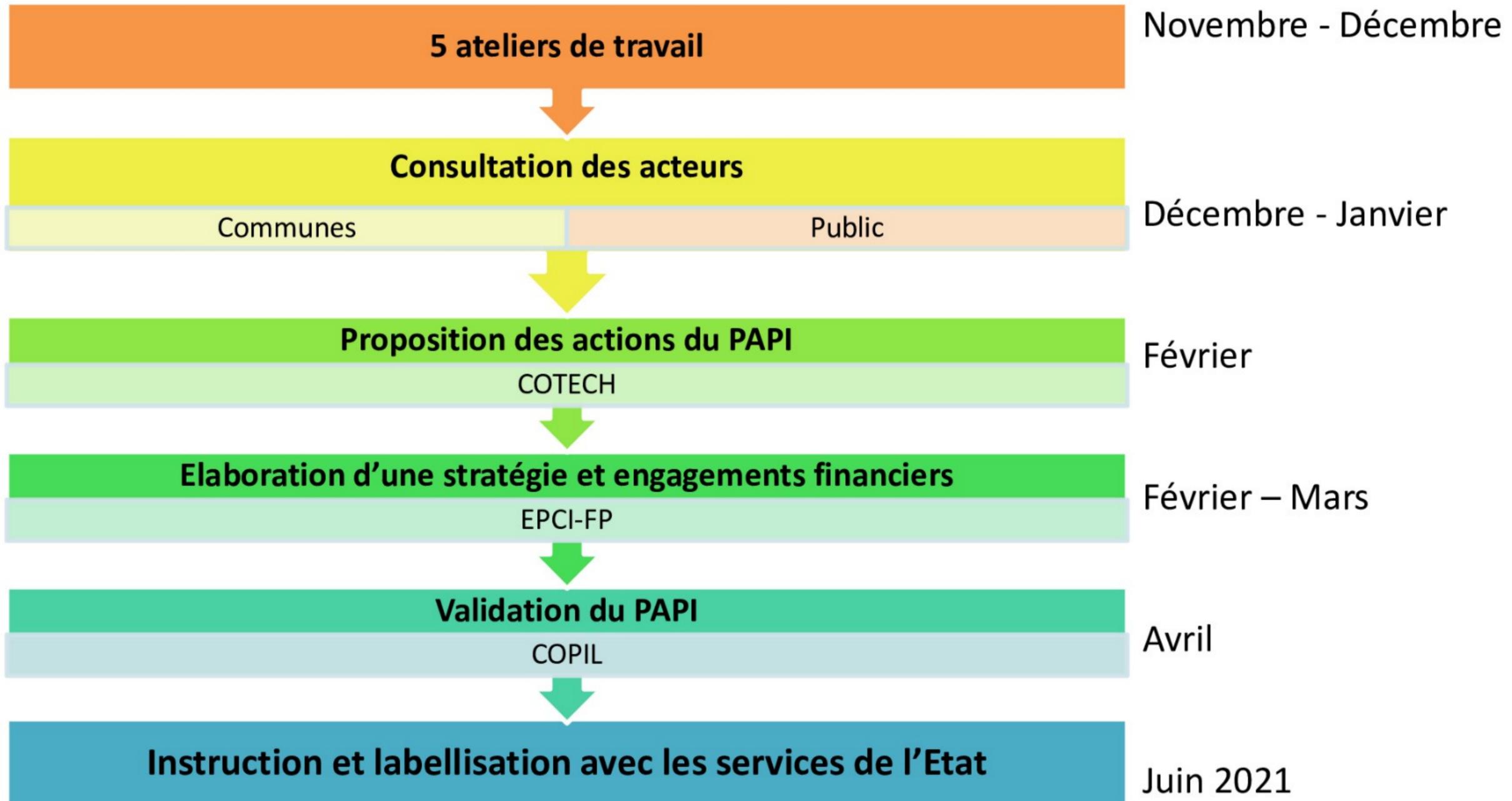
- La réalisation de nouveaux ouvrages s'envisage uniquement après l'étude de toutes les autres solutions possibles (zones d'expansion de crues, réduction de la vulnérabilité ...)
- Le cahier des charges PAPI 3 insiste sur le point suivant : La construction d'ouvrage est la solution de dernier recourt.
- **L'axe de la réduction de la vulnérabilité doit être ambitieux et réaliste.**

Ouvrages hydrauliques potentiels

- **Digue de Bordes**
- Digue de Gelos
- Bassin écrêteur de Parbayse ?
- Bassin écrêteur du Houndarnas à Rébénacq (Neez)?
- Surélévation du bassin écrêteur du Neez ?
- Bassin écrêteur Coarraze (Lagoin)?
- Ouvrages étude Ousse des bois CAPBP ??
- Ouvrages étude amont CCPN ??
- Ouvrages étude aval gave CCLO ??
- Ouvrages Lagnerot ???
- Ouvrages L'Aumette (Pontacq) ??



Calendrier



Merci de votre participation ! Pour finir deux mots pour décrire notre intervention ...

bravo anaïs et henri
pertinente
bcq d'info dans cet ateli
très instructif
ouf c'est fini
merci
accessible
toujours très bien